

**Séance ordinaire du conseil municipal, du lundi 14 novembre 2011 à 19 h 30. Nous avons eu droit au rapport de monsieur le maire sur la situation financière de la Ville pour l'année 2011.**

**Fosses septiques**  
**Champ d'épuration**

**TRANSPORT & EXCAVATION**

**450 712-2975**

**Nouveau!** SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF SCOLAIRE

**224-8800**  
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RIVIERE DU NORD

**POUR LES USAGERS DU TAC**  
**places disponibles à bord des véhicules scolaires**  
**et c'est GRATUIT!**

**Le nombre et les trajets sont limités, il faut s'inscrire\***

**Communiquez au TAC au 450-224-8800 en mentionnant votre intérêt pour le service du transport collectif scolaire.**

**Les heures de bureau sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi.**

**\*Prendre note que ce service n'est offert que pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 22 juin 2012 et selon le calendrier scolaire déjà défini.**

**Circuits disponibles et nombre de places Prévost/Saint-Jérôme**

**Circuit 130:**  
**4 places disponibles**  
Départ à 8 h 20 (pour le retour, arrivée à 16 h 56)  
• rue Brosseau  
Arrêt: • ch. du Lac-Écho  
- intersection rue Yves  
- intersection rue des Moulins  
- intersection rue Edmond  
- intersection rue Joseph  
- intersection rue de la Voie-du-Bois  
- intersection rue Monette  
- intersection rue Contant  
- intersection rue Marchand  
- intersection rue Forget  
Arrivée à 8 h 45 (pour le retour départ à 16 h 30)  
• Filion/Melançon à Saint-Jérôme  
• polyvalente Saint-Jérôme

**Circuit 131:**  
**10 places disponibles**  
Départ à 8 h 20 (pour le retour, arrivée à 16 h 57)  
• rue de la Station / rue du Nord  
• intersection rue du Nord/rue Maple  
• intersection rue Blondin/rue Principale  
• intersection rue Brunette/rue Principale  
• 2782, Boulevard du Curé-Labelle  
- intersection rue Monette  
- intersection rue Lionel  
Arrivée à 8 h 42 (pour le retour, départ à 16 h 33)  
• Filion/Melançon à Saint-Jérôme  
• polyvalente Saint-Jérôme

Le citoyen **Yvon Blondin** questionna monsieur Richer sur certains points et en particulier sur l'utilisation du surplus pour l'année 2010.

Selon le rapport sur l'orientation de l'utilisation du surplus et suite à une analyse économique stratégique, le conseil municipal a affecté une partie de ce surplus aux fonds réservés aqueduc et égout. Le Conseil a également approprié une partie de ce surplus à l'achat du terrain de tennis du Lac-Écho et à l'achat anticipé des bacs verts requis pour la collecte domestique des matières résiduelles. Finalement, une partie du surplus servira à équilibrer le budget 2012.

Ce citoyen se dit surpris qu'un surplus soit utilisé dans un genre de fourre-tout pour éponger des dépenses qui devraient être comptabilisées dans des postes spécifiques.

La seconde question de cette personne concerne la différence qu'il aurait payée en trop sur son compte de taxe en 2010 puisqu'il y a eu un surplus. Monsieur le maire répond que ce citoyen ne possède visiblement pas toutes les données pour bien saisir la situation : le surplus ne concerne aucunement la taxe foncière, mais plutôt des entrées d'argent inattendues comme des taxes provenant de nouvelles constructions ou des subventions gouvernementales qui n'étaient pas prévues. Monsieur Blondin répliqua que nous pourrions aussi tout simple-

ment l'appliquer à une baisse du compte de taxe.

Il fut aussi question de l'endettement à long terme de notre Ville. La portion de la dette assumée par l'ensemble des contribuables au 31 décembre 2010 était de 6359472\$. L'année 2010 étant la première année complète du règne de monsieur Richer, ce même contribuable demanda quel était cet endettement au 31 décembre 2009 ceci pour évaluer l'efficacité de son administration. Les chiffres n'étant pas disponibles, monsieur Richer soutient toutefois que cet endettement fut réduit.

Il est aussi écrit que la Ville entrevoit, pour l'an prochain, un accroissement de sa richesse foncière de l'ordre de 60 000 000\$. À un taux de 0,85\$ du 100\$, ce citoyen avance une entrée additionnelle d'environ 500 000\$ dans les coffres de la Ville. Même si ces chiffres sont avancés dans le rapport de monsieur le maire, il répond que ces rentrées ne sont qu'hypothétiques.

**Monsieur George Carlevaris** du lac-Écho, de son côté, craint un genre de système pyramidal qui fait que nous comptons sur les nouveaux arrivants pour payer des dépenses pour des travaux déjà réalisés, il donne en exemple : la Ville de Montréal qui ne peut pratiquement plus subvenir à ses besoins financiers.

**Monsieur Steve McGovern** du Versant du Ruisseau se demande s'il ne devrait pas apprendre une troisième langue soit celle des politi-

ciens parce que ce jargon n'est pas à la portée de tous et selon lui, les surplus pourraient effectivement être affectés à une baisse du compte de taxe. Sa deuxième question portait sur la définition de projets dits structurants. Monsieur le maire répondit qu'il s'agit d'un projet communautaire dont les citoyens auraient la responsabilité.

Il est à noter qu'à la période de questions des conseillers, aucun de ces derniers ne défendit l'utilisation des surplus et par surcroît les deux membres de l'opposition.

**Module Infrastructures**

Le contrat pour la confection et entretien des patinoires pour la saison 2011-2012 fut accordé à deux contracteurs.

Huit patinoires et anneaux de glace sont concernés et le tout pour la somme de 55 000\$.

**Module Techniques et Environnement**

Deux contrats furent octroyés, le premier pour le pavage de la piste multifonctionnelle: Clos-Prévostois, Clos-Fourtet et Clos-des-Réas pour la somme de 30625\$ et le deuxième de la piste multifonctionnelle rue Clos-des-Réas pour la somme de 27715\$.

**Varia**

Un budget pour la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord fut voté au montant de 7810\$ pour l'année 2012. Nous apprenons, du même souffle, qu'une subvention de 7500 000\$ fut demandée et que, selon monsieur Richer, si cette dernière n'est pas accordée, le projet ne verrait probablement pas le jour.

La Ville a retiré l'offre d'achat qu'elle avait faite pour le Pavillon Laurentian Lodge Club Inc.

Selon monsieur le maire, ceci fermerait le dossier en ce qui concerne le terrain de golf de Shawbridge.

Monsieur Michel Provost, rue du Poète. Ce citoyen questionne monsieur le maire sur les subventions accordées pour les hockeyeurs de la Ville. Pour 102 joueurs, la Ville défraie un montant de 35 000\$ approximativement 345\$ par joueur; du côté du patin artistique, elle paie 3600\$ pour 11 participants soit environ 330\$ par inscription. Chaque personne inscrite doit défrayer de ses goussets une somme à peu près équivalente à la subvention que la Ville octroie.

*Manoir l'Émeraude*  
Résidence  
pour personnes retraitées

*L'autonomie à son meilleur*  
Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

**Sabet Awad**  
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515

**pht** PHYSIOTHÉRAPIE ET OSTÉOPATHIE **FADI EID**  
...INTÉGRITÉ ET HARMONIE FONCTIONNELLE SANS DOULEUR...

**Fadi Eid B.Sc.Pht.D.O.**  
**Jessica Dagenais M. Sc. Pht**  
**Benoît Alexandre T.R.P.**  
**Médecine Musculo-squelettique RAMQ**  
**Infiltration Guidée par échographie**

**Patricia-Anne Choquette, M.Ps.**  
Psychologue  
**450.224.8607**

**Annick Labrecque**  
Massothérapeute  
**450.712.1449**

**Francine Favreau, infirmière**  
Soins de Pieds  
**450.530.5494**

**Louise Marsan, infirmière**  
Prélèvements sanguins  
**514.212.5432**

**Marie-Pier Racine**  
Acupuncture  
**450.822.2677**

**Stéphanie Cyr**  
Nutritionniste-diététiste  
**450.530.8274**

**Laboratoire Podotech Inc.**  
Spécialiste en orthèses  
**450.224.0096**

**450-224-2189** 2943, BOUL. CURÉ-LABELLE À PRÉVOST